SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOTORS d'DE dit à de d'Unite

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication: 28/06/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 9 JUIN 2016

DECISION

Numéro 16 - 05 - 051

Décision 11 : La proposition de convention relative à l'affectation d'un détachement de sapeurs-pompiers lors du meeting aérien de Roanne-Renaison 2016.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 11 mai 2016 s'est réuni le 9 juin 2016 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le SDIS est sollicité biennalement par le comité d'organisation des manifestations aériennes « Inter club aéronautique roannais » afin d'assurer le service de sécurité lors du meeting aérien international. Cette année, le meeting aérien se déroulera les 10 et 11 septembre prochain.

La décision du Bureau du Conseil d'administration en date du 22 juin 2004 définit les modalités de facturation des prestations effectuées par le SDIS au titre des missions non obligatoires. Les tarifs sont actualisés chaque année en fonction de la valeur du point d'indice et de l'inflation.

Pour rappel, au titre de l'année 2016, les coûts horaires de mise à disposition sont les suivants :

- ✓ Coût horaire pour les personnels : de 29, 25 € à 38,66 € selon les grades ;
- ✓ Coût horaire pour un véhicule : 12,75 €.

Ainsi, pour l'édition 2016, et en application des tarifs présentés ci-dessus, le montant de la prestation s'établirait à 3 991,29 €.

Vu le rapport présenté par le Président, le Bureau prend la décision suivante :

Article 1 : Le Bureau approuve la convention relative à l'affectation d'un détachement de sapeurs-pompiers lors du meeting aérien de Roanne-Renaison 2016 et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160609-16-05-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication: 28/06/2016

Bernard PHILIBERT